

**Tableau 1 - Éligibilité à la taxonomie de l'UE : Évaluation - Chiffre d'affaires**

CDA ou EDA <sup>1</sup>	Objectif env.	Numéro d'activité	Titre de l'activité	Éligible / Non-éligible	Motif de la classification de l'activité comme non éligible
CDA / Annexe I	CCM	8.2	Solutions orientées données pour la réduction des émissions de GES	<b>Non-éligible</b>	Les codes NACE mentionnés dans la description de l'activité correspondent au code NACE d'EVS (J62). Cependant, le titre de l'activité ne correspond pas à l'activité d'EVS, pas plus que la description de l'activité. EVS est le leader de la technologie vidéo en direct pour la diffusion et les productions de nouveaux médias, mais nos solutions ne sont pas destinées à réduire les émissions de GES.
CDA / Annexe II	CCA	8.2	Programmation, conseil et autres activités informatiques	<b>Non-éligible</b>	L'activité 8.2 est incluse dans l'annexe II de l'acte délégué sur le climat ; il s'agit d'une activité adaptée qui peut contribuer de manière substantielle à l'objectif d'adaptation au changement climatique. L'activité 8.2 ne sera éligible et alignée que lorsque tous les critères techniques de sélection pertinents seront remplis, c'est-à-dire lorsque les solutions d'adaptation seront mises en œuvre et pour autant qu'EVS respecte les garanties sociales minimales. Il est important de noter qu'il n'y a pas de critères DNSH pour cette activité.
CDA / Annexe II	CCA	8.3	Activités de programmation et de diffusion	<b>Non-éligible</b>	A première vue, le titre de l'activité 8.3 semblerait correspondre à l'activité d'EVS. Cependant, la description de l'activité ne correspond pas à l'activité d'EVS. EVS vend des équipements (matériel et logiciels) pour l'industrie de la diffusion, mais ne crée pas directement de contenu, ne produit pas de programmes et n'acquiert pas le droit de distribuer du contenu et de le diffuser par la suite. Cette activité de diffusion est généralement réalisée par nos clients à l'aide de notre équipement. En outre, le code NACE mentionné dans la description de l'activité (J60) ne correspond pas au code NACE d'EVS.
CDA / Annexe II	CCA	8.4	Logiciel permettant la gestion et l'adaptation des risques climatiques physiques	<b>Non-éligible</b>	Les codes NACE mentionnés dans la description de l'activité correspondent au code NACE d'EVS (J62). Cependant, le titre de l'activité ne correspond pas à l'activité d'EVS, pas plus que la description de l'activité, car nos solutions ne sont pas destinées à gérer les risques climatiques physiques.
EDA / Annexe I	WTR	4.1	Fourniture de solutions IT/OT <sup>2</sup> basées sur les données pour la réduction des fuites	<b>Non-éligible</b>	Les codes NACE mentionnés dans la description de l'activité correspondent au code NACE d'EVS (J62). Toutefois, le titre de l'activité ne correspond pas à l'activité d'EVS, pas plus que la description de l'activité, car nos solutions ne sont pas destinées à réduire les fuites.
EDA / Annexe II	CE	1.2	Fabrication d'équipements électriques et électroniques	<b>Éligible</b>	
EDA / Annexe II	CE	4.1	Proposition de solutions IT/OT basées sur les données	<b>Non-éligible</b>	Les codes NACE mentionnés dans la description de l'activité correspondent au code NACE d'EVS (J62). Toutefois, le titre de l'activité ne correspond pas à l'activité d'EVS, pas plus que la description de l'activité, car nos solutions ne sont pas destinées à soutenir l'évaluation du cycle de vie, l'éco-conception, les achats écologiques ou la performance du cycle de vie.
EDA / Annexe II	CE	5.1	Réparation, remise à neuf et reconditionnement	<b>Éligible</b>	
EDA / Annexe II	CE	5.2	Vente de pièces détachées	<b>Éligible</b>	
EDA / Annexe II	CE	5.4	Vente d'articles d'occasion	<b>Éligible</b>	Aucun chiffre d'affaires n'est généré par cette activité.
EDA / Annexe II	CE	5.5	Produit en tant que service et autres modèles de services circulaires axés sur l'utilisation et les résultats	<b>Éligible</b>	
EDA / Annexe II	CE	5.6	Espace de commerce de biens de seconde main en vue de leur réutilisation	<b>Non-éligible</b>	Les codes NACE mentionnés dans la description de l'activité correspondent au code NACE d'EVS (J62). Toutefois, le titre de l'activité ne correspond pas à l'activité d'EVS, pas plus que la description de l'activité, car nous n'exploitons pas d'espace de commerce de biens de seconde main en vue de leur réutilisation.

<sup>1</sup> CDA (Climate Delegated Act) : Acte délégué de la taxonomie de l'UE relatif au climat (définissant les critères pour les deux premiers objectifs environnementaux); EDA (Environmental Delegated Act) : Acte délégué de la taxonomie de l'UE en matière d'environnement (définissant les critères pour les 4 objectifs environnementaux restants)

<sup>2</sup> IT : Technologie de l'information (Information Technology) / OT : Technologie opérationnelle (Operational Technology)